



IFRS en bref

Les derniers développements en matière de normes comptables IFRS

Juin 2024

KPMG. Make the Difference.*



A la une de ce numéro ↗

Radio KPMG :
Clôture semestrielle
du 30 juin 2024
Principaux enjeux

**Contrats d'achat
d'électricité verte :**
exposé-sondage
de l'IASB

**Amendements IFRS 9 et
IFRS 7 :**
Traitement du règlement
des créances et dettes
via un système de
paiement électronique

Amendements IFRS 9 et IFRS 7 :
Classement des instruments
financiers ayant des
caractéristiques contingentes,
dont notamment ESG

Nouvelle norme IFRS 19
« Informations à fournir par les
filiales sans obligation
d'information publique »

**Radio KPMG : Clôture semestrielle du 30 juin 2024 –
Principaux enjeux**



Les arrêtés semestriels arrivent à grands pas et requièrent toute l'attention des préparateurs dans le contexte géopolitique et économique actuel toujours incertain. Dans cette **nouvelle édition de la matinale**, à laquelle participait l'AMF, KPMG décrypte les principaux enjeux comptables et financiers de cette clôture semestrielle.

[J'ÉCOUTE LA MATINALE](#)

Contrats d'achat d'électricité verte : exposé-sondage de l'IASB

A la suite du développement des contrats d'achat d'électricité verte (Power Purchase Agreement ou PPA) et des difficultés rencontrées dans l'application des dispositions actuelles d'IFRS 9, l'IASB a publié le 8 mai dernier un **exposé-sondage** proposant des amendements ciblés.

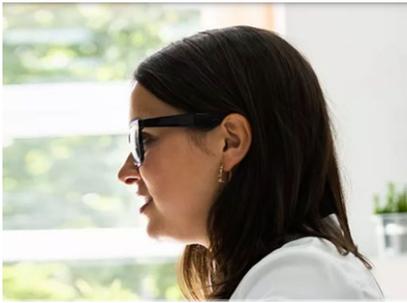
La **période de commentaires** s'étend jusqu'au **7 août 2024**.

Pour en savoir plus sur les principales propositions, découvrez notre **article**.



[LIRE L'ARTICLE](#)

Amendements IFRS 9 et IFRS 7 : Traitement du règlement des créances et dettes via un système de paiement électronique



L'IASB vient de publier les amendements à IFRS 9 et IFRS 7 qui modifient notamment le traitement du règlement des créances et dettes via un système de paiement électronique, avec une application à compter du **1er janvier 2026** (sous réserve de l'adoption par l'Union Européenne). Découvrez notre [article](#) pour en savoir plus.

EN SAVOIR PLUS

Amendements IFRS 9 et IFRS 7 : Classement des instruments financiers ayant des caractéristiques contingentes, dont notamment ESG

Les amendements à IFRS 9 et IFRS 7, que l'IASB vient de publier, modifient également le classement des actifs financiers ayant des caractéristiques contingentes (qu'elles soient liées à des aspects ESG ou non), avec une application à compter du **1er janvier 2026** (sous réserve de l'adoption par l'Union Européenne). Pour en savoir plus, découvrez notre [article](#).

LIRE L'ARTICLE



Nouvelle norme IFRS 19 « Informations à fournir par les filiales sans obligation d'information publique »



L'IASB a publié cette nouvelle norme pour réduire substantiellement les informations à fournir par les filiales non cotées, lorsque la société mère publie elle-même des états financiers IFRS.

Sous réserve de son adoption par l'Union Européenne, les filiales éligibles dans les pays où la publication d'états financiers IFRS individuels est autorisée (ie en lieu et place de leurs comptes « sociaux »), pourraient choisir d'appliquer cette nouvelle norme aux exercices comptables à compter du **1er janvier 2027**, une application anticipée étant permise. Pour plus d'informations, découvrez notre **article**.

[EN SAVOIR PLUS](#)

L'équipe de la doctrine comptable de KPMG vous accompagne pour décrypter régulièrement l'actualité parfois complexe des normes comptables IFRS.

L'équipe de rédaction



Emmanuel Paret

Associé KPMG
Responsable de la doctrine comptable



Cristina Sandulachi

Senior Manager KPMG
Doctrine comptable



kpmg.fr



* KPMG. Pour Faire la Différence.

Déclaration de Confidentialité | Mentions légales

Vos données personnelles sont traitées par KPMG*, agissant en qualité de responsable de traitement, à des fins d'information, d'organisation d'événements ou de prospection commerciale. Elles sont exclusivement destinées à KPMG*, et dans certains cas à ses partenaires et à ses sous-traitants. Pour plus d'informations, consultez notre [Déclaration de confidentialité générale](#).

Vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données vous concernant, d'un droit de suppression, d'un droit à la portabilité, d'un droit de donner des directives sur le sort de vos données en cas de décès, d'un droit à la limitation du traitement de vos données, du droit de vous opposer à leur traitement, ainsi que d'un droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL. Vous pouvez exercer vos droits et demander une copie des garanties appropriées en cliquant le lien ci-après : [j'exerce mes droits](#).

Pour gérer vos abonnements et vos préférences de communication, merci de [cliquer ici](#).

Pour un désabonnement total des communications marketing de KPMG, merci de [cliquer ici](#).

* «KPMG» désigne KPMG S.A., une société anonyme de droit français, dont le siège social se situe à Tour Eqho, 2 avenue Gambetta CS 60055 – 92066 Paris La Défense Cedex, les entités qu'elle détient et contrôle en France, ainsi que KPMG Associés, KPMG Academy, KPMG Avocats, et la Fondation d'entreprise KPMG France.

© 2024 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, membre français de l'organisation mondiale KPMG constituée de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (« private company limited by guarantee »). Tous droits réservés. Le nom et le logo KPMG sont des marques utilisées sous licence par les cabinets indépendants membres de l'organisation mondiale KPMG.